

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25036

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DE L'ÉCOLE FIXATION DE TARIFS BOUTIQUE

Les musées de la Ville de Carcassonne élargissent leur offre de vente en ajoutant les articles suivants vendus dans les boutiques du musée des beaux-arts et du musée de l'école.

J'ai décidé de fixer les tarifs suivants :

- Set de mini magnets : 7€ (sept euros)
- Cubes magiques : 8€ (huit euros)

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 25 février 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250225-23386-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Publication : 10/03/2025